

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc.; s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — Francfort, 3 décembre.

On écrit de Constantinople, 7 novembre :

« Le sultan considère à présent les Français, comme ses ennemis déclarés, parce qu'il sait fort bien qu'il n'est pas indifférent aux Anglais de voir changer les états barbaresques en colonies françaises, à en juger par le langage qu'on tient à l'ambassade anglaise depuis la prise de Constantine.

» Le sultan a raison de pencher vers l'Angleterre, sous l'influence de laquelle il espère parvenir à remettre en discussion la question d'Alger. Il a donné l'ordre de faire à Londres des ouvertures à cet égard qui pourraient embarrasser le cabinet français.

» La position de l'amiral Roussin est devenue difficile. Il a changé de rôle avec lord Ponsonby. On dit qu'un mémoire a été préparé par la Porte avec l'intention de l'adresser au cabinet de Londres. Elle expose dans ce mémoire combien il est dangereux pour la Porte et pour toutes les autres puissances de permettre à la France de faire des établissements en Afrique.

» Cette manœuvre provoquera de vifs débats dans le parlement, et pourrait donner lieu à des démêlés sérieux entre la France et l'Angleterre, si le cabinet de Paris n'est pas disposé à faire quelques concessions par égard pour la position actuelle du ministère anglais. »

ANGLETERRE. — Londres, 3 décembre.

On écrit de Lisbonne, le 29 novembre :

« Quoique les dividendes sur les bons portugais à Londres ne soient pas payés, on a annoncé le paiement de ceux qui sont dus sur la dette intérieure du pays, ce qui a fait opérer une assez forte hausse. Le cinq pour cent est à 56; le 4 p. c. (nouveau) à 36; l'ancien à 47; mais la dette sans intérêt est de 13 à 14.

« Les débats des cortès sur la modification de la constitution de 1820, sont terminés, et elle sera incessamment publiée. On craignait que les volontaires de Lisbonne qui étaient opposés à toute modification, ne se réunissent pour se déclarer contre tout changement, mais aucune manifestation publique de mécontentement n'a eu lieu.

« Les guérillas; chartistes et miguelistes paraissent être dispersés, et le pays est tranquille. Les chasseurs qui avaient été envoyés dans le Tras-os-Montes sont revenus à Oporto.

— Des lettres de Montréal (Bas-Canada), du 7 novembre, annoncent que des troubles sérieux ont éclaté dans cette ville, à l'occasion d'un grand rassemblement des *Fils de la liberté* (les partisans de Papineau). Personne n'a perdu la vie; mais les partisans de l'agitateur canadien, ont, dit-on, beaucoup souffert dans cette échauffourée.

FRANCE. — Paris, 2 décembre.

Il a été décidé à la suite d'un conseil des ministres qu'on n'aurait aucun égard à la note du président Boyer, qui avait déjà employé plusieurs fois des moyens dilatoires.

— L'escadrille de St-Domingue a pu enfin mettre à la voile de Brest; elle est partie le 29 novembre dernier avec un assez bon vent; malheureusement aujourd'hui il est de nouveau à l'ouest.

La frégate l'*Iphigénie* et la corvette la *Naiade* ont reçu l'ordre de rallier les deux frégates et les quatre bricks qui viennent d'appareiller et cette division navale sera encore appuyée au besoin par les bâtimens de l'escadre des Antilles.

— Les journaux russes du 10 novembre, sont remplis de détails sur la prise de Constantine, et publient en entier les rapports du maréchal Valée. Le ton de ces journaux et leurs raisonnemens font reconnaître facilement que cette conquête n'a pas l'avantage de plaire au gouvernement de Saint-Petersbourg. Ils la qualifient de bagatelle inutile à la France, vu que les Arabes ne cesseront pas d'être hostiles aux troupes françaises. Ils regrettent tant de sang répandu à l'assaut, et finissent par dire que le gouvernement français ne pourra garder cette prise, contraire à la politique générale et même aux intérêts spéciaux de la France. Malgré ces arguties, dictées sans nul doute par l'autorité, les journalistes russes sont forcés de rendre justice à la bravoure des soldats fran-

çais et à la détermination prompte et énergique du maréchal Valée. Voici leurs paroles : « Les jeunes soldats français ont montré dans cette affaire que le sang des guerriers de Napoléon coule dans leurs veines, et que le général Valée, élève de l'école du grand maître de l'art militaire, a prouvé que le talent et la science ne vieillissent pas avec l'âge, et ne s'assoupissent pas dans le repos, quelque long qu'il soit. »

(Constitutionnel.)

— Voici la proclamation que le général Bernelle a adressée aux habitans de Constantine en prenant le commandement de cette place :

« J'ai été laissé par ordre du roi des Français avec une armée forte et brave, et plus nombreuse qu'il ne faut pour protéger ses amis et écraser ses ennemis; j'en fais la déclaration aux habitans de toute religion de la ville et des tribus qui en dépendent; je ferai observer l'ordre et la tranquillité; qu'ils se livrent sans crainte à leur commerce et à leurs travaux habituels; qu'ils se réunissent à moi au besoin pour faire une guerre d'extermination à celui que la France regarde comme son seul ennemi, Achmet, ancien bey de cette province, si justement exécuté par ses rapines et ses cruautés sans nombre. Je le déclare, le tems de la clémence est passé, je ne ferai aucun traité avec lui, je n'entendrai aucune proposition de sa part et ne recevrai aucun de ses envoyés. Tels sont les ordres que j'ai reçus et que j'exécuterai rigoureusement; que ceux qui ont à se plaindre de lui, et ce nombre est grand, se prononcent sans crainte et se réunissent pour le combattre.

» Outre ses immenses richesses, fruit de ses rapines et qui seront la propriété de ceux qui s'en empareront, sans aucun partage, je promets une grande récompense, de la part de la France, à ceux qui me le livreront mort ou vif.

» Cette déclaration, qui est l'expression sincère de ma pensée, doit recevoir le plus de publicité possible auprès des habitans de la ville et de ceux de la province par les soins du calife Mohamed-Oueddesbie, chef de la ville, qui m'en rendra compte.

» Constantine, le 1^{er} novembre 1837. Signé : J. BERNELLE. »

Du 4 — Le programme du service solennel d'inhumation de M. le général Damrémont est publié ce soir. La cérémonie commencera demain à midi. Une salve de sept coups de canon tirée par l'artillerie des Invalides, des pièces prises lors de la conquête d'Alger, annoncera le commencement de la fête funèbre. Les princes, les ministres, les chambres, les cours et tribunaux, les corps savans, ont des places marquées, ainsi que des députations de l'armée. M. le curé des Invalides officiera. L'absoute sera faite par M. l'archevêque de Paris. Lorsque l'église aura été entièrement évacuée, le public sera admis une heure après à circuler dans l'église.

L'exposition publique continuera le lendemain 6 et le surlendemain 7 décembre. Le deuil se portera en uniforme avec le crêpe au bras et à l'épée, autrement en habit noir complet. Les dames seront en deuil.

— Par ordonnance en date du 1^{er} de ce mois, M. le maréchal comte Valée a été nommé gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

— L'individu arrêté dans la cour des Tuileries, muni d'un pistolet, paraît avoir donné des preuves d'aliénation mentale. On dit que des médecins de l'Hôtel-Dieu, appelés à la Conciergerie, ont fait une déclaration dans ce sens, après avoir interrogé Eymès.

— On écrit de Toulon, le 28 novembre :

« Les nouvelles de Constantine portent que la garnison y est tranquille et occupée à des travaux de fortifications. On a établi dans cette place la même police qu'à Alger. Les Arabes qui se présentent aux marchés doivent y venir sans armes. Les indigènes qui s'étaient enfuis à l'approche des Français, commencent à revenir et à reprendre leurs habitudes. Les mosquées sont ouvertes et assez fréquentées. Les mesures de police sont plus sévères pendant la nuit. A une certaine heure, la circulation est défendue; aussi tout y est calme. Les tribus qui ont suivi la fortune de l'ex-bey, regagnent leurs foyers. On dit qu'Achmet a demandé l'intervention du grand seigneur pour rentrer dans sa capitale, soit à

main armée, soit par négociation. En attendant il se tient à l'écart. Les communications entre Bone et Constantine sont très-fréquentes; mais il faut d'assez forts détachemens pour les assurer; les hommes isolés courent de grands dangers. Plusieurs ont payé de leur vie l'imprudence qu'ils avaient eue de ne pas suivre les convois, ou de s'en éloigner trop. Un bon nombre d'étrangers arrive à Bone, et s'achemine vers Constantine. Des agens du commerce sont réunis avec des projets d'établissements.

L'aspect de Bone est aujourd'hui bien changé, tout y est en mouvement, tout y est animé. Pour peu que le gouvernement nous seconde, la province de Bone et les fertiles plaines qui avoisinent Constantine deviendront le centre de grandes opérations; ce sera un écoulement pour l'exubérance de nos populations du nord; qui trouveront là un asile et du travail. »

— Vidocq avait formé à Paris un vaste établissement où se rendaient journellement toutes les dupes faites par les escrocs dont il avait la liste, et moyennant une prime, si l'on ne retrouvait pas son argent, on retrouvait du moins son débiteur. C'était pour Vidocq un moyen de faire d'assez grands bénéfices et d'exercer en même tems dans la capitale une sorte de police privée. Au moyen de prêts qu'ils pouvaient faire à divers employés de l'administration, il était initié par eux à mille secrets détails, et dans un moment où plusieurs gouvernemens étrangers entretenaient en France une police si nombreuse et si active une pareille position a paru n'être pas sans danger.

Une correspondance de Francfort semble venir à l'appui de l'induction que l'on a tirée des faits qui précèdent. On écrit de cette ville, 30 novembre :

« Vous savez que la police russe couvre toute l'Europe. Elle s'exerce surtout à Paris et elle a reçu mission de chercher à savoir tout ce qui se passe dans vos administrations, et surtout dans vos administrations militaires. On ajoute même qu'elle est parvenue à obtenir des documens assez intéressans sur l'état et la répartition de vos forces; et enfin, on dit encore que votre gouvernement est parvenu à découvrir le nom de quelques-uns des individus. »

Il est probable que c'est à l'occasion de ces faits que quatre employés du ministère de la guerre ont été arrêtés ces jours derniers.

— La *Presse* publie le testament de la reine Hortense, le 2 avril 1837, pendant l'absence de son fils, qui était encore alors en Amérique. Voici un extrait du testament ainsi que la lettre au jeune Napoléon :

« Moi, Hortense-Eugénie, voulant régler mes affaires comme elles l'exigent à cette heure, je décide que mon premier testament doit être regardé comme non avenu, puisque maintenant mon fils hérite seul de tout ce que je possède. Je veux donc, en son absence, et dans le cas où je ne survivrais pas à l'opération qu'on va me faire, régler ce que mon fils réglerait lui-même s'il était près de moi, éviter des embarras à ceux qui m'entourent, et donner des marques de souvenirs aux personnes qui me sont chères.

» Je voudrais pouvoir être transportée en France, et placée dans le même caveau où ma mère repose, à Rueil.

» Je prie M^{me} Salvage de vouloir bien être mon chargé d'affaires; je compte sur son dévouement jusqu'à la fin. Elle m'en a déjà donné tant de preuves, et elle connaît parfaitement mes affaires.

» M^{me} Salvage est donc mon exécuteur testamentaire. Elle fera la distribution des bijoux que je laisse à ma famille et à mes amis. M^{me} Salvage conservera aussi mes mémoires jusqu'à ce qu'elle puisse les remettre à mon fils.

» Je donne à mon neveu Napoléon-Jérôme, (second fils du prince de Montfort) 20,000 fr.

» Je laisse à ma cousine la grande-duchesse de Bade les boucles d'oreilles en perles fines qui me viennent de ma mère et que je porte constamment. Ce sera sans doute le dernier objet qui m'aura touchée; car il faudra les ôter de mes oreilles après ma mort; elle y pensera avec douleur, j'espère, et je désire que ce souvenir soit pour elle une preuve de ma tendre amitié, etc., etc.

» Je laisse au gouvernemenet du canton de Thurgovie une pendule dorée que je désire qu'il place dans la salle du grand conseil. Que ce souvenir lui rappelle le noble courage qu'il a mis à me conserver une tranquille hospitalité dans ce canton. Je donne à M. le docteur Conneau, 2000 francs de gratification et une montre comme souvenir de son dévouement à venir me soigner; je désire beaucoup que mon fils puisse le garder près de lui. Je prie mon fils de conserver une pension à M^{les} Mazuyer et Périguy, comme souvenir de leurs bons soins pour moi.

» J'espère que mon fils conservera toujours chez lui Vincent Rousseau. Son dévouement et son désintéressement ne sauraient être payés: je veux qu'il sache tout le cas que je fais de lui, et je désire qu'il serve mon fils comme il m'a servi.

» Je demande à M^{me} Salvage la preuve d'amitié de s'occuper de tous ces détails d'exécution. Elle connaît toute ma confiance en

elle: je n'ai plus la force de fixer d'autres détails moi-même....

» Que mon mari donne un souvenir à ma mémoire, et qu'il sache que mon plus grand regret a été de ne pouvoir le rendre heureux.

» Je n'ai point de conseils politiques à donner à mon fils; je sais qu'il connaît sa position et tous les devoirs que son nom lui impose.

» Je pardonne à tous les souverains avec lesquels j'ai eu des relations d'amitié la légèreté de leur jugement sur moi. Je pardonne à tous les ministres et chargés d'affaires des puissances la fausseté des rapports qu'ils ont constamment faits sur moi. Je pardonne à quelques Français auxquels j'avais pu être utile la calomnie dont ils m'ont accablée pour s'acquitter; je pardonne à ceux qui l'ont crue sans examen, et j'espère vivre un peu dans le souvenir de mes chers compatriotes. Je remercie tous ceux qui m'entourent; ainsi que mes serviteurs, de leurs bons soins, et j'espère qu'ils n'oublieront pas ma mémoire.

» Arenenberg, le 3 avril 1837. Signé: HORTENSE. »

En même tems, la reine Hortense écrivait à son fils la lettre d'adieux suivant, qui lui envoyait au-delà de l'Océan la bénédiction qu'il a pu heureusement recevoir lui-même au pied du lit de mort de sa mère :

« Mon cher fils, on doit me faire une opération absolument nécessaire. Si elle ne réussissait pas, je t'envoie, par cette lettre, ma bénédiction. Nous nous retrouverons, n'est-ce pas? dans un meilleur monde où tu ne viendras me rejoindre que le plus tard possible; et tu penseras qu'en quittant celui-ci je ne regrette que toi, que ta bonne tendresse qui seule m'y a fait trouver quelque charme. Cela sera une consolation pour toi, mon cher ami, de penser que, par tes soins, tu as rendu ta mère heureuse autant qu'elle pouvait l'être: tu penseras à toute ma tendresse pour toi et tu auras du courage. Pense qu'on a toujours un œil bienveillant et clairvoyant sur ce qu'on laisse ici bas; mais bien sûr on se retrouve. Crois à cette douce idée: elle est trop nécessaire pour ne pas être vraie. Ce bon Arèse, je lui donne aussi ma bénédiction comme à un fils. Je te presse sur mon cœur, mon cher ami. Je suis bien calme, bien résignée, et j'espère encore que nous nous reverrons dans ce monde-ci. Que la volonté de Dieu soit faite!

» Ta tendre mère, signé: HORTENSE.

» Ce 3 avril 1837. »

De l'embouchure des Dardanelles, 1^{er} novembre.
« Vous serez étonné en apprenant que nous sommes aux Dardanelles. et nous y sommes venus en chasseurs qui poursuivent à outrance un malheureux sanglier qui s'est écarté de sa retraite habituelle.

« Nous partîmes de Tunis le 21 septembre, l'escadre se composait des vaisseaux le *Jupiter* (amiral), le *Montebello*, le *Santi-Petri* et le *Trident*, et du brick le *Palinure*. Nous fîmes une traversée assez mauvaise, et le 30 nous découvrimus Milo. Nous y mouillâmes après avoir louvoyé toute la nuit devant l'entrée du port; le mauvais tems retint l'escadre jusqu'au 8 octobre. Ce jour là nous appareillâmes. Nous avions appris, à Milo, que la division turque était passée le 25 septembre, faisant route vers le N. E. Jugez de notre impatience.

« Nous voilà donc en route, nous frayant un passage à travers les nombreuses îles de l'Archipel, et nous arrivâmes à Ourlac, le 15 octobre, rendez-vous assigné par l'amiral, qui, quelques jours auparavant, avait donné liberté de manœuvre à tous les bâtimens. Dès que l'escadre fut réunie, on fit de l'eau, et le 16, tous les bâtimens étaient sous voile; toutes les pièces avaient chargées à double projectile; et un parc à boulet avait été installé à chaque batterie.

« Le lendemain 17, à huit heures du matin, nous aperçûmes un brick de guerre en panne qui nous attendait; lorsque nous fûmes près de lui, il hissa un pavillon turc. Quand nous l'eûmes doublé, il fit route et nous suivit. Quelques heures après, étant à la hauteur de Scio, nous vîmes sortir de derrière une pointe l'escadre turque composée de trois vaisseaux, trois frégates, deux corvettes, trois bricks et deux goëlettes, en tout 13 voiles. On voyait flotter sur une frégate un pavillon de grand amiral, sur un vaisseau de 90, un pavillon de vice-amiral, et sur un petit vaisseau, un pavillon de contre amiral.

« Cette escadre courait à contre-bord et louvoyait pour nous joindre. Dans l'après-midi, elle nous rallia, et nous courûmes ensemble sur le mouillage de Shismé, situé vis-à-vis Scio, à environ 8 lieues de ce port. Avant d'y arriver, le grand-amiral turc capitain-pacha, se rendit à bord du *Jupiter*, où il resta quelque tems; il fut salué de 21 coups de canon. Ce salut fut rendu par son bâtiment. Les deux escadres mouillèrent séparément, à l'exception du *Montebello*, qui se plaça par le travers des deux vaisseaux turcs, et si près de celui du contre-amiral que l'on passa toute la nuit à le hâler au large. Le contre-amiral turc fit dire poliment au

comm
éprou
« I
instru
de po
cèrent
côté,
le-bas
capita
à un
« C
rendi
cordia
fiance
appan
fit me
ayant
matin
de m
ion e
«
viro
de la
nous
ville
qu'il
exist
avon
time
«
l'am
le M
O
a do
égli
L
en l
pris
L
mer
«
can
déli
l'art
3 d
pag
L
il d
ave
vin
24
par
neu
bau
de
là d
-
telle
eta
et
qu
qu
att
lor
de
co
mo
sic
de
Ba
le

commandant du *Montebello*, qu'il changerait son mouillage s'il éprouvait trop de difficultés à se hâler.

« Le lendemain on fit de grands apprêts pour le combat; des instructions furent données aux chefs de pièces; tous avaient ordre de pointer à couler bas. Le même jour, les conférences commencèrent; nous en attendions l'issue avec une vive anxiété. De leur côté, les Turcs qui s'attendaient à être attaqués avaient fait branle-bas de combat et étaient restés toute la nuit sur le qui-vive. Le capitain-pacha ne s'était pas rendu à bord du *Jupiter* pour assister à un dîner donné aux amiraux turcs.

« Cependant, il paraît que tout se termina à l'amiable, ce qui rendit de part et d'autre les préparatifs inutiles. La plus grande cordialité s'établit entre les chefs des deux escadres. Mais, soit défiance, soit excès de précaution, au moment où les bâtimens turcs appareillaient, le 24, favorisés par un bon vent, l'amiral Gallois fit mettre tous ses vaisseaux sous voiles. Le 26, au soir, le vent ayant faibli, nous mouillâmes tous à Spalmador. Le lendemain matin appareillage simultané. Enfin, nous avons suivi les Turcs de mouillage en mouillage jusqu'ici Tenedos. Le vaisseau le *Triton* et le brick l'*Argus* sont venus augmenter nos forces.

« Nous sommes partis hier, 31 octobre, de Tenedos, avec environ 80 navires du commerce qui ont passé le détroit à la suite de la division turque; celle-ci est encore en vue, à la voile, et nous sommes mouillés devant la plaine qu'occupait autrefois la ville de Troie. Nous avons poussé les Turcs jusqu'aux limites qu'ils ne nous ont pas permis d'outré-passer, d'après les traités existans. Je pense que nous resterons quelques jours ici, car nous avons mis nos embarcations à la mer pour faire de l'eau. Les bâtimens n'ont plus que pour vingt-cinq jours de vivres.

« La mission de l'escadre est terminée, on assure toute fois que l'amiral ne renverra en France que le *Trident*, et qu'il gardera le *Montebello* pour le monter.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On nous donne comme certain que le gouvernement espagnol a donné l'ordre de faire passer en France toute l'argenterie des églises du royaume pour y être vendue.

(*Sentinelles des Pyrénées.*)

Le compte rendu de la séance de la chambre des députés qui a eu lieu le 22, suffit seul pour faire voir quelle importance ont prise les guérillas carlistes qui parcourent le midi de l'Espagne.

Le gouvernement révolutionnaire est obligé d'avouer publiquement qu'il lui est impossible de leur opposer des troupes.

(Correspondance particulière de la *Gazette de France.*)

Bayonne, le 28 novembre.

« Je n'ai pas grand'chose à vous dire depuis quelque tems. Au camp de Charles V on habille les troupes, on fait disparaître les défauts d'organisation, on instruit les bataillons, la cavalerie, l'artillerie. On pense que l'armée sera totalement habillée vers le 3 décembre, et alors on ne tardera pas à ouvrir la nouvelle campagne.

La désertion est assez forte parmi les christinos, chaque jour il déserte des détachemens de cette même division qui marche avec Espartero. Le 22 il est arrivé de Pampelune à Tolosa vingt-trois soldats de la garde royale avec armes et bagages; le 24 à Estella il s'est présenté 24 cavaliers bien montés et équipés; parmi eux 4 cuirassiers. Ils voient les carlistes payés, habillés à neuf, bien nourris, tandis qu'eux n'ont que des uniformes en lambeaux, sont privés de solde, et que ce n'est que par des menaces de violence, qu'ils parviennent à arracher des vivres; ils viennent là où ils sont le mieux, là où le peuple accueille bien le soldat.»

— La *Gazette du Languedoc* contient les nouvelles suivantes :

« Le 15, on était toujours dans les plus grandes alarmes à Castellon de la Plana. Le 16, on y disait que des troupes carlistes étaient entrées à Villavieja, ayant un brigadier à leur tête et Ruffo et Viscarro; que Cabrera était à Onda. Postérieurement, on a su que Viscarro s'était porté sur Alginia et le Vall d'Almonacid: qu'il avait demandé des rations à Jeriá et à Viver.

« Le 14, les *factieux* ont fait une fausse attaque sur Castellon, attirant de ce côté toute l'attention des christinos, et après un feu long et bien soutenu de part et d'autre ils se sont retirés. »

— On lit dans la *Correspondance d'Espagne* :

« Le quartier royal de Charles V était toujours à Armurio; les dernières nouvelles reçues hier étaient du 25. »

PAYS-BAS. — Liège, 6 décembre.

Tandis que la triste Belgique voit de plus en plus envahir son commerce par l'étranger, la Hollande fait disparaître successivement les obstacles qui s'opposaient à l'entier développement du sien. Tous les journaux ont rapporté il y a quelques mois le traité de commerce et de navigation conclu entre le royaume des Pays-Bas et celui de Prusse. Un semblable traité vient d'être arrêté entre le roi Guillaume et la reine d'Angleterre.

Ces transactions commerciales valent un peu mieux que les vains tâtonnemens que fait depuis sept ans le gouvernement de Léopold, pour obtenir quelques faibles débouchés dans des régions éloignées approvisionnées depuis long-tems par les trois principales puissances commerçantes de l'Europe, peu disposées, au reste, à céder les avantages dont elles jouissent à l'embryon de gouvernement qui règne à Bruxelles.

La marine marchande des Pays-Bas, dont le nombre des navires est presque triple depuis la révolution, devra s'accroître encore pour satisfaire aux besoins du commerce que les traités avec la Prusse et l'Angleterre, vont faire naître. Combien cette situation prospère du commerce batave, doit faire regretter à nos industriels, qu'une séparation insensée soit venue mettre obstacle à ce que la Belgique entre en partage des bénéfices qui vont résulter de cette extension de relations. C'est principalement dans nos provinces, que nos anciens frères du Nord viendraient composer leurs chargemens, et nos beaux établissemens manufacturiers, au lieu d'être encombrés comme ils le sont aujourd'hui, suffiraient à peine aux demandes.

A l'isolement commercial où on laisse la Belgique, ne serait-il pas permis de soupçonner qu'elle est condamnée par les puissances conservatrices, à subir le sort réservé à la France, dont elle n'est autre chose que le satellite? Personne ne doute maintenant que le système de douanes allemand ne soit particulièrement dirigé contre cette puissance dont on veut miner les ressources, pour mettre un terme à la manie d'envahissement dont elle est tourmentée depuis trois siècles. Quoi qu'en disent les feuilles gouvernementales et celles de la révolution, également intéressées à soutenir l'erreur, la prospérité industrielle décline sensiblement en Belgique, une gêne réelle règne dans le commerce, et cette situation ne peut aller qu'en s'empirant, attendu qu'il n'y a nul espoir de s'ouvrir des marchés à l'étranger pour le placement du superflu de la production. Sept années d'inutiles tentatives doivent avoir détrompé les plus crédules à cet égard. Il ne suffit pas de couvrir le sol de chemins de fer, pour ramener la prospérité, il faut lever les barrières qui s'opposent à l'introduction de nos fabricats à l'étranger; et voilà ce que la faible Belgique ne saurait obtenir. (*Industrie.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 9 décembre.

C'est par erreur qu'un correspondant de l'*Echo*, journal qui paraît à Arlon, dit que la nomination de M. van den Kerckhoff à la chaire de physique et de chimie a été faite, *proprio motu*, par le gouverneur de S. M. le roi, grand-duc. Cette nomination a été le résultat d'un concours public, qui a eu lieu à Luxembourg.

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Le tribunal de Bruxelles, dans son audience du 2 décembre 1837, a entendu la continuation des plaidoiries dans la cause du gouvernement contre la société du Luxembourg.

M^r Barbanson, avocat de cette société, présente une exception. Il soutient que c'est à tort que ses cliens MM. Morel, Opdenberg, Van Gobbelschroy, Mathieu et Beerenbræck, concessionnaires primitifs du canal de Meuse et Moselle, ont été assignés tant en leur nom personnel que comme administrateurs de la société du Luxembourg, attendu que ces personnes, après avoir obtenu du gouvernement la concession dudit canal, l'avaient, avec l'autorisation du gouvernement, cédée à la société du Luxembourg. C'est donc à cette société que le gouvernement doit s'adresser. M^r Barbanson déclare que M. Morel, administrateur dirigeant cette société, est prêt à répondre en cette qualité si l'Etat consent à ce que MM. Opdenberg et consors soient mis hors de cause.

M^r Allard, pour le gouvernement, ne consent pas à cette mise hors de cause. Les cinq concessionnaires primitifs du canal de Meuse et Moselle sont obligés vis-à-vis du gouvernement; le recours contre eux est facile, tandis qu'il ne l'est pas autant contre une Société anonyme. M^r Allard propose de faire préalablement décider la question relativement à la Société du Luxembourg, sauf à voir ensuite s'il y a lieu ou non de poursuivre les concessionnaires primitifs.

M^r Barbanson s'oppose à cette proposition. Au fond il soutient que si la société ne continue pas ses travaux, c'est qu'à raison des circonstances elle en est empêchée par force majeure.

La cause est remise à une prochaine audience pour entendre le ministère public.

ADMINISTRATION DE LA VILLE DE LUXEMBOURG.

POLICE DES MARCHÉS.

Luxembourg, le 4 décembre 1837.

Les Bourgmestre et Échevins de la ville;

Vu l'article 88 du règlement d'administration;

Vu le rapport de M. le commissaire de police du 19 novembre dernier;

Attendu que la sûreté publique réclame depuis longues années une meilleure distribution de localités pour la tenue des marchés hebdomadaires;

Que le nivellement de la place Guillaume permet d'assigner une partie de sa surface auxdits marchés;

Que si toutes les industries qui se partagent les emplacements actuels ne peuvent pas, dès à présent, être placées sur le même terrain, il y a lieu néanmoins de l'assigner à celles qui occasionnent, dans les rues de la ville, l'encombrement le plus nuisible à la circulation;

ARRÊTENT :

I. La partie pavée de la place Guillaume jusques à l'angle de l'escalier qui descend dans la rue Marie-Thérèse, sera affectée aux marchés hebdomadaires.

II. Seront placés dans cette localité :

- 1° Les marchands d'aunages, de mercerie et de quincaillerie sur table ou sous échoppe;
- 2° Les marchands de chaussures;
- 3° Les vendeurs d'œufs, beurre, volailles et autres denrées de ménage et de consommation journalière;
- 4° Les marchands de ferraille.

III. Les étalages de faïence seront rangés sur la place de l'hôtel du Gouvernement.

IV. La rue dite Marché-aux-Fruits, sera occupée d'un côté par les marchands de paniers, de balais, et de laine; et de l'autre, par les marchands de fruits.

V. Les marchands de pommes de terre et de légumes verts occuperont des deux côtés la place à partir de l'angle de la rue du Rempart en descendant, jusqu'à l'angle de la rue des Eaux.

VI. La distribution de ces industries sera faite suivant la latitude que chacune d'elles est susceptible d'occuper.

VII. Il est défendu de faire aucun étalage tant sur la voie publique que sur les revers, de denrées et marchandises auxquelles il a été fixé des emplacements ci-dessus.

VIII. Le présent sera publié et affiché.

Le commissaire de police tiendra la main à son exécution.

Les Bourgmestre et Echevins, SCHEFFEL.
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN

ETAT-CIVIL.

Naissances : Le 30 novembre, Adolphe-Auguste Pierzynski; le 1^{er} décembre, François Ecker; Catherine-Augustine Köppen, et Conrad Bertrang; le 3, Marie Claisse; le 4, Susanne Tournéur, et Thomas-André Walkowski; le 5, Michel Gillen, et Dorothee Richard; le 7, Jean Groos.

Mariages : Le 5 décembre, Nicolas Colling, chamoiseur, avec Elisabeth Luti.

Décès : Le 1^{er} décembre, Elisabeth Seyl, âgée de 17 ans, célibataire; le 2, Jean Scheffen, âgé d'un mois; le 3, Jean Rivaux, âgé de 14 ans; le 6, Auguste Gædert, âgé de 9 mois, et Antoine Wagner, âgé de 3 ans; le 7, Marie Beck, célibataire, âgée de 29 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

D'UN BEL ÉTABLISSEMENT DE BAINS

AVEC BAIGNOIRES, CHAUDIÈRES

et autres appartenances, et d'une prairie, situés à Clausen, faubourg de Luxembourg.

Le SAMEDI, 23 décembre 1837, vers deux heures de l'après-midi, à la requête de M^r François Landmann, avoué à Luxembourg, en sa qualité de curateur à la succession vacante de défunt sieur Nicolas Schrobilgen, de son vivant restaurateur audit lieu, en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, séant au même lieu, en date du 25 avril dernier, enregistré, et en conformité de la loi du 12 juin 1816, il sera procédé devant M^r le juge-de-peace du canton de Luxembourg, et par le ministère du notaire soussigné, à ce commis par ledit jugement, à l'ADJUDICATION DÉFINITIVE, au plus offrant et dernier enchérisseur, à crédit et sous des conditions très-avantageuses, de la terrasse inférieure du jardin Schrobilgen, avec les bâtiments des bains, baignoires et chaudières qui s'y trouvent, et avec la chambre et la cuisine de la maisonnette qui se trouve sur la même terrasse, les caves ayant issue sur icelle, ainsi que de la portion de la prairie avec jardin y attenante, le tout provenant de ladite succession vacante, situé audit faubourg de Clausen.

La vente aura lieu au jardin de Mad. la veuve Schrobilgen à Clausen. Les amateurs qui désireraient avoir de plus amples renseignements de la consistance des biens et prendre connaissance des conditions de la vente, pourront s'adresser au notaire soussigné, ou à M. Landmann, susnommé. Luxembourg, le 6 décembre 1837. LINCK, notaire.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE
D'UNE

DOUBLE MAISON D'HABITATION,

En conformité de la loi du 12 juin 1816.

VENDREDI, 15 décembre courant, à deux heures de relevée, il sera, à la requête du sieur Hilaire KOHNER, boulanger, domicilié en cette ville, comme tuteur datif de Demoiselle Jeannette KOHNER, fille des défunts Pierre Kohner et Marguerite Wirtgen, vivant conjoints audit Grund, Et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance, séant en cette ville de Luxembourg,

Procédé par le ministère du notaire J. FUNCK, résidant à Luxembourg, et par devant M. le Juge-de-peace du canton de Luxembourg,

À la vente et à l'adjudication publique, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, et à des conditions très-avantageuses,

D'une double maison d'habitation sise au Grund, basse-ville de Luxembourg, rue du Pont, Nos 133 et 134, entre la rue de Thionville, la veuve et les héritiers Shoumann, l'Alzette et ladite rue du Pont.

La vente aura lieu audit Grund en la maison à vendre. Luxembourg, le 3 décembre 1837. J. FUNCK, notaire.

VENTE CONSIDÉRABLE DE PLANCHES.

Le lundi, 11 décembre courant, à deux heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente à l'enchère et à crédit, d'une quantité d'environ 30,000 pieds de planches en bois de chêne, dont les deux tiers sont d'une largeur de 9 pouces et l'autre tiers de celle d'un pied (mesure métrique).

La vente aura lieu dans la maison Tornaco, à Luxembourg. Luxembourg, le 1^{er} décembre 1837. UVELING.

A LOUER ET A OCCUPER, pour le 1^{er} avril prochain, le REZ-DE-CHAUSSEE, avec une ou plusieurs chambres, d'une maison propre au commerce, et ayant issue sur la place Guillaume, rue de Chifmay, N° 468.

S'adresser au propriétaire, P. D. JOACHIM. Luxembourg, le 8 décembre 1837.

Wiesen-Versteigerung zu Hesperingen.

Am nächsten Dienstage, den 12. Dezember 1837, um zehn Uhr des Morgens, sollen zu Hesperingen, im Wirtshause des H. Kettel, bis 20 Wiesen, gelegen im Nöserthale, auf den Hänen von Alginen, Hesperingen, Sentingen, Wivingen, Nöser, Crauthem, Yppingen, Wivingen und Betschem, öffentlich, auf 3 Jahre Morg verkauft werden. Näheres erfährt man bei dem unterschriebenen Notar.

Schanus, Notar.

Ein in Jzig gelegenes, geräumiges Wohnhaus mit Stallungen, Scheune, Hof und Garten, ist in Einem oder in 5 Loosen aus der Hand zu verkaufen.

Die Bedingungen wird der unterschriebene Notar den Liebhabern, welche sich an ihn wenden werden, mittheilen. Majorus, Notar.

Anzeige. — F. C. Gretscher, Eigentümer in Remich, hält daselbst, auf dem Schloße, eine Niederlage von Steinkohlen, erster Qualität, welche er im billigsten Preise feil bietet.

Jemand der im Schreiben und Rechnen bewandert ist, und über seinen frühern Lebenswandel Ausweise besitzt, kann solch Beschäftigung erhalten. Das Nähere ist bei Herrn Brez, im Pfaffenthale, zu erfragen. Luxemburg, den 2. Dezember 1837.

Fortsetzung der Wein-Versteigerung
des Herrn Schlink.

Am Montage, 11ten künftigen Decembers, um zwei Uhr Nachmittags, und an den folgenden Tagen, um dieselbe Stunde, wird der geehrte Herr Schlink, Eigentümer hier, noch öffentlich versteigern lassen:

- 1° 28 Bar. 49 Litr. 85 D. (3 Fuder) Wormeldinger Wein von 1831.
- 2° 56 Bar. 99 Litr. 70 D. (6 Fuder) " von 1832.
- 3° 455 Br. 97 Litr. 60 D. (48 Fuder) " von 1833.
- 4° 550 Br. 97 Litr. 10 D. (58 Fuder) " von 1834.
- 5° 142 Br. 49 Litr. 25 D. (15 Fuder) " von 1835.
- 6° 37 Bar. 99 Litr. 80 D. (4 Fuder) Unter-Moseler Wein von 1831.

Obige Weine werden in Fudern oder Halbfudern, nach dem Wunsche der Liebhaber, in Verkauf ausgesetzt, die Unter-Moseler Weine ausgenommen, welche in geringeren Mafen versteigert werden.

Der Zahlungstermin erfällt 8 Monate nach der Versteigerung; die Anfeigerungskosten belaufen sich mit den Zinsen bis zu diesem Termin auf 6 vom Hundert; die Anfeigerer, welche baar bezahlen, erhalten einen Abschlag von 4 vom Hundert.

Obige Weine liegen theils in, theils vor der Stadt.

Die Versteigerung wird in dem Wohnhause des Herren Verkäufers stattfinden. Luxemburg, den 24. November 1837. Majorus, Notar.

Zu vermieten,

Ein geräumiger Keller, im Hause Wiffert, am Paradeplatz, N° 230. Näheres bei W. Pescatore, Congregationsstraße, N° 510.